

Convocation – Ordre du jour

Lyon, le 1^{er} juillet 2022,

Affaire suivie par la Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Site Descartes
Mail : conseil.administration@ens-lyon.fr

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance plénière du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon qui se tiendra le :

Jeudi 7 juillet 2022 de 9h00 à 13h00

En présentiel : Salle des conseils, site Descartes

En distanciel : <https://meetings.ringcentral.com/j/1499300895>

(Mot de passe : mxJEYqGRuf)

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

- I. PARTIE A** (sujets d'orientation générale qui font l'objet d'une présentation orale et d'un échange)
- I.1. Point d'actualité
 - I.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2022 (vote)

Décisions financières et budgétaires (vote) :

- I.3. Budget rectificatif 2022
- I.4. Lettre d'orientation budgétaire 2023
- I.5. Suppression du service à comptabilité distincte (SACD) de la Bibliothèque Diderot de Lyon (BDL)
- I.6. Mise en place de la composante C2 du RIPEC

Décisions réglementaires (vote) :

- I.7. Principes de la politique indemnitaire des enseignants-chercheurs
- I.8. Création du diplôme du Bachelor Science et société
- I.9. Modification du règlement des études de l'ENS de Lyon
- I.10. Création de la commission Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)
- I.11. Modification du règlement intérieur de l'ENS de Lyon

II. PARTIE B (sujets techniques qui peuvent sur demande faire l'objet d'une présentation orale et d'un échange)**Décisions budgétaires et financières (vote) :**

- II.1. Aide à la mobilité sortante internationale (complément mobilité durable) 2022-2023
- II.2. Aide à la mobilité sortante internationale réservée aux normaliens étudiants inscrits en année « Projet long de recherche » dans le cadre du diplôme de l'ENS de Lyon au titre de l'année universitaire 2022-2023
- II.3. Bourses « action Ukraine »
- II.4. Aide à la mobilité entrante pour les enseignants-chercheurs résidant à l'étranger
- II.5. Remises gracieuses
- II.6. Acceptation d'un don
- II.7. Marché de prestation de contrôle des commissaires aux comptes (CAC)
- II.8. Modification de la rémunération des membres de jurys du concours d'entrée à l'ENS de Lyon
- II.9. Modification de la subvention allouée par l'ENS de Lyon à ses personnels dans le cadre de la restauration
- II.10. Modification de la rémunération des contrats doctoraux sur ressources propres
- II.10bis. Modification de la rémunération des vacataires administratifs

Décisions réglementaires (vote) :

- II.11. Charte relative à la politique de recouvrement
- II.12. Inscription en doctorat pour l'année universitaire 2022-2023
- II.13. Attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service
- II.14. Calendrier des fermetures des services administratifs 2022-2023

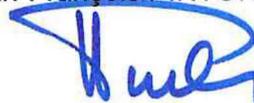
III. Questions diverses

Je vous rappelle que les dispositions relatives à la représentation des membres du conseil par mandat prévues par le règlement intérieur sont applicables (procuration en annexe).

L'ensemble des pièces pouvant éclairer les débats est consultable sur la plateforme dédiée au conseil d'administration à l'adresse suivante : <https://ged.ens-lyon.fr/>. Je vous rappelle que vous avez reçu par message électronique les informations de connexion nécessaires (identifiant et mot de passe).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Jean-François PINTON



Président de l'ENS de Lyon